

Formation des agents de développement aux thématiques de l'accueil

Conseil Général de la Nièvre (Bourgogne)

L'accueil des nouveaux arrivants dans la Nièvre est une politique volontaire du Conseil Général : en effet, les recensements révèlent la nécessité d'engager des actions permettant la stabilisation de la population nivernaise et l'accompagnement des mouvements démographiques allant des villes vers les campagnes. Face à ces constats, le Conseil Général a décidé d'engager une politique ayant pour objectif de redynamiser la démographie et l'économie de la Nièvre en menant plusieurs actions : **mise en réseau des acteurs** territoriaux (Pays, Communautés de Communes) et des acteurs économiques (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Boutique de Gestion, Fibre Active, Agence de Développement Touristique...) ; **élaboration d'une charte d'accueil** et de l'accompagnement liant les partenaires économiques et territoriaux dans le cadre d'une mise en réseau des compétences ; conception et mise en œuvre d'une **stratégie de communication**, participation des acteurs territoriaux et économiques à la foire à l'installation de Limoges : "Projets en campagne" ; et enfin **formation/information/sensibilisation des agents de développement à l'accueil** des porteurs de projets, à la conception d'une "offre de vie locale", à la conception d'une offre d'activités en milieu rural, à l'utilisation d'outils mutualisés.

- les objectifs poursuivis,

Il est donc proposé de formaliser la fonction d'accueil et d'accompagnement des communautés de communes par l'attribution d'un **label Point d'Accueil Economique (PAE)** à celles qui s'engageront dans le respect des dispositions d'une convention précisant les missions dévolues au PAE : repérage, construction et promotion d'offres d'activités, prospection et accompagnement des porteurs de projets en coordination avec les structures spécialisées, développement d'une culture de l'accueil auprès de la population locale. La convention prévoit un **programme de formation** des agents de développement destiné à compléter les compétences nécessaires à l'exercice des missions précitées. A l'issue de ces formations, la signature des conventions devrait pouvoir intervenir (fin de l'année) et le Département pourra alors communiquer sur la qualité de l'accompagnement sur son territoire.

- l'action engagée,
- **Formation** sur les 1ères démarches de construction d'un **business plan** afin de donner quelques éléments de compréhension des projets économiques. Cette formation a eu lieu en décembre 2008.
- **Formation sur l'accueil** des nouvelles populations, qui a eu lieu en février 2009. Il y était question des éléments méthodologiques concernant l'accueil, la culture de base, l'ancrage territorial des projets, l'adéquation projet professionnel/projet personnel, la posture des agents de développement, des éclairages concrets (site Internet de promotion de l'activité, présentation du dispositif place aux jeunes, etc.).
- Formation axée sur la création d'activités à partir des ressources du territoire (foncier, immobilier, activités, organisation de filières...) sur l'identification du porteur de projet. Cette formation a eu lieu en mars 2009.

Pour ces formations, il a été fait appel successivement à l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE), le Collectif Ville Campagne, l'Association Créer et Vivre en Massif Central, l'Association de Formation et d'Information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) et le Centre de Ressources pour le Développement Rural en Rhône-Alpes (CRDR). Au-delà, le Département souhaite organiser un temps de **formation autour des sociétés coopératives (SCOP)** et des coopératives d'activités et d'emplois ainsi qu'un temps d'échanges - « accueil, orientation et outils d'accompagnement » avec les acteurs locaux : BG58, Chambres Consulaires, Fibre Active, le Conseil Régional de Bourgogne, la MDEF...

- les résultats obtenus et ceux à venir,

25 agents de développement ont participé à ces formations. L'évaluation est satisfaisante et a répondu à leurs besoins en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet. Il serait sans doute utile d'aller plus loin et d'approfondir certains thèmes comme les études de marché, les différents statuts juridiques, etc. L'opérationnalité de cette formation sera également évaluée directement au contact des porteurs de projets.

- en quoi cette action est-elle remarquable ?

Cette action est remarquable en ce qu'elle s'inscrit à la fois dans la continuité d'une politique départementale d'appui à l'ingénierie des territoires en faveur du développement local et dans le choix d'un nouvel angle de lecture des politiques publiques au travers de l'attractivité susceptible d'être perçue par la population existante et celle candidate à l'installation. L'appui à la l'ingénierie locale n'entre pas dans les compétences obligatoires du Département. Pour autant, le Département entend persévérer dans la voie d'interlocuteur privilégié des espaces infra départementaux, y compris lorsqu'il s'agit d'accompagner ces territoires vers une prise en compte de la nécessité de développer une culture de l'accueil de nouvelles populations.

Contact : Conseil Général de la Nièvre - **Dominique Mazal**, chef de service - Tél. : **03 86 60 69 76**